

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur VAN MAERCKE Bernard demeurant Place de la Lorette 30 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Place de la Lorette, 36 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section L n°70D.

Le projet consiste en la rénovation, la transformation et l'extension d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- La démolition des volumes secondaires ; la démolition des murs intérieures et du mur le long du sentier ; la démolition de la toiture existante ainsi que la rehausse de la toiture pour le volume principal ;
- La reconstruction d'un volume secondaire de gabarit R0 en lieu et place des anciens volumes secondaires démolis, d'une hauteur sous corniche de 5m06 depuis le niveau de la rue pour le volume secondaire de droite et de 3m06 pour le volume secondaire arrière ;
- Le volume principal aura un gabarit R+1+T avec une toiture à double pente, avec une hauteur sous corniche de 4m91 depuis le niveau de la rue ;
- Le volume secondaire arrière aura une toiture à simple pente et le volume secondaire de droit aura une toiture plate ;
- Le bâtiment est composé d'un crépi sur isolant de teinte gris clair (AL 7036) ; une toiture en tuiles plates noires ; des corniches et descentes d'eau en zinc ; des soubassements en grès cérame imitation pierre bleue d'épaisseur 2cm ; des menuiseries extérieures en PVC de teinte bordeaux (RAL 3005) ; un muret mitoyen existant fini en brique de teinte rouge ;
- Une emprise au sol d'environ 96 m² ;
- Sans emplacement de parking.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du au 3 au 17 avril 2026 Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 20 mars 2026